

## Communiqué de presse



### Contacts presse

Délégation à l'information et à  
la communication  
01 40 15 80 20  
service-presse@culture.gouv.fr

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

[www.facebook.com/ministere.culture.communication](http://www.facebook.com/ministere.culture.communication)

<https://twitter.com/MinistereCC>

**Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, réagit à l'article du Journal du Dimanche du 8 décembre 2013, repris par lepoint.fr, qui titre sur "la vraie facture du cinéma français".**

Le Journal Du Dimanche s'appuie sur un document qui, à ce stade, n'a pas pris en compte les échanges liés à la procédure contradictoire : il ne s'agit donc pas de la position de la Cour des Comptes.

Les affirmations rapportées par le Journal comprennent au demeurant amalgames et contre vérités.

Ainsi, les montants évoqués sont d'une part inexacts, et d'autre part font l'amalgame entre les investissements des chaînes de télévision, y compris privées, qui ne relèvent évidemment pas de la notion de fonds publics, et le financement du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), qui ne relève pas du budget général de l'Etat mais d'un prélèvement effectué, depuis 1946, sur le seul marché de la diffusion des œuvres cinématographiques.

Par ailleurs, la ministre relève que l'argumentation retenue occulte délibérément tous les apports de la politique du cinéma et de l'audiovisuel à la croissance et à la création française.

En réalité, l'investissement public en faveur du cinéma est certes important, mais moitié moindre que les montants mentionnés dans l'article.

Cet investissement est avisé, et il génère tous les ans de la croissance - presque un point de PIB - et 340.000 emplois, qui disparaîtraient sans ce soutien public. Cet investissement vient accompagner l'action des entreprises privées du secteur, situant la France en tête des 28 pays de l'Union européenne en part de marché de son cinéma national (entre 30 à 40%, contre 5 à 20% chez ses voisins du fait de l'écrasant impact du cinéma hollywoodien). Il contribue également, par son crédit d'impôt international, à attirer des tournages étrangers et partant à créer de l'emploi, et davantage de recettes que de dépenses fiscales.

La ministre s'inquiète de voir que de tels propos ne peuvent avoir pour effet que d'affaiblir une industrie d'avenir qui constitue un véritable atout artistique et économique pour la France. Elle réaffirme que le soutien public au cinéma vise également à préserver la culture, la parole spécifique de la France et de l'Europe dans le monde. Cela a été le sens du combat mené par le Président de la République et le Gouvernement au printemps et gagné, pour la défense de l'exception culturelle.

Elle rappelle par ailleurs que, loin de toute logique conservatrice, elle a lancé il y a un an les Assises pour la diversité du cinéma, dont les travaux s'achèveront en janvier avec la remise d'un document et de propositions visant à ajuster les dispositifs d'aide, à apporter des réponses concrètes à la maîtrise des coûts de production, à l'amélioration de la transparence, à la modernisation de l'intervention publique à l'ère numérique.

Ces réflexions, de même que celles relatives à l'acte 2 de l'exception culturelle qui visent à la modernisation des outils existants pour leur adaptation numérique comme à la poursuite de la numérisation des œuvres, sont bien au centre de l'action des pouvoirs publics, à travers le CNC qui y travaille d'ores et déjà.

La France fait le choix assumé de favoriser la numérisation des salles (dont le taux est de 98%), de soutenir un secteur d'excellence, facteur de rayonnement, créateur d'emplois, mais aussi de lien social entre les Français et de fierté de la France dans le monde. C'est un choix radicalement opposé à la logique libérale que certains veulent imposer, à la dérégulation qui balayerait notre cinéma comme elle l'a fait dans les autres pays qui ont choisi cette voie.

Il s'agit avant tout de favoriser l'existence d'un cinéma divers, exigeant et populaire, comme outil de représentation du monde, comme instrument de souveraineté et d'excellence, tout autant que d'unité et de fierté autour de grandes œuvres.

Paris, le 9 décembre 2013